



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 3 NOVEMBRE 2021

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2021-108 / 7-1-2

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 28 octobre 2021, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 30 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

Présents : J-P. ALIBEU, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, G. DA COSTA, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, M. GUICHERD-DELANNAZ, B. HUET, N. JULLIARD, A. LE BOURDONNEC, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, A. MOTTE, B. PARIS-BERNARD, J. POLAT, L. RUELLO-MOGORE, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, N. VUILLERMOZ-BIRON.

Représentés : P. CHUNG-PEREZ, F. DUFFOUR, A. FAVIER, B. SARRAT.

Absente : B. MUNOZ.

Le secrétaire de séance désigné est N. VUILLERMOZ-BIRON.

OBJET : FINANCES : Décision modificative n°1 pour 2021 - Budget annexe pompes funèbres de la Ville de Voiron

Rapporteur : Yves ALLARDIN

EXPOSE : Le Budget primitif 2021 a été adopté le 10 mars 2021. Celui-ci ouvre des autorisations de dépenses pour toute l'année et prévoit les ressources nécessaires pour y faire face. Toutefois des ajustements peuvent s'imposer en cours d'exercice. Ils font l'objet de décisions modificatives.

La fin d'année est traditionnellement consacrée aux dernières décisions modificatives de l'exercice.

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	7 880,00	44 330,00	52 210,00
Recettes	7 880,00	11,00	7 891,00
Solde	0,00	-44 319,00	-44 319,00

Pour le budget annexe Pompes Funèbres, il s'agit d'un ajustement afin de tenir compte des créances admises en non-valeur, des annulations de titres, ainsi que de la refacturation de la masse salariale auprès du budget principal.

En investissement, les crédits viennent abonder l'enveloppe affectée au marché de travaux pour les bureaux du centre funéraire et l'installation d'éclairage LEDS.

.../...

Cette décision modificative s'équilibre par l'excédent budgétaire voté au budget supplémentaire de 2021.

PROPOSITION :

Vu l'avis de la Commission des Finances et de l'Administration Générale en date du 25 octobre 2021 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'approuver les réductions, virements et ouvertures de crédits détaillés dans le tableau annexé à cette délibération pour le budget annexe pompes funèbres ;

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
Dépenses	7 880,00	44 330,00	52 210,00
Recettes	7 880,00	11,00	7 891,00
Solde	0,00	-44 319,00	-44 319,00

DECISION : La proposition est **ADOPTÉE** par **28 voix POUR - 6 ABSTENTIONS** (A. FAVIER, A. BELLEVILLE, B. HUET, M. MISTRE, J. VIAL, JP. ALIBEU)
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations
Acte certifié exécutoire depuis
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,

Julien POLAT

